



SÉNAT
SENATE
CANADA

ÉTATS FINANCIERS du Sénat du Canada

Pour l'année terminant le
31 MARS 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Au comité permanent de l'audit et de la surveillance et à la présidente du comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du **Sénat du Canada**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Sénat du Canada** [“Sénat”], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, l'état des résultats, l'état de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat au 31 mars 2024, ainsi que sa performance financière, sa situation financière nette, la variation de sa dette nette, et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Sénat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Sénat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Sénat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux les normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Sénat;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Sénat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Sénat à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
10 octobre 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relativement à l'exercice financier clos le 31 mars 2024. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements présentés. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat.

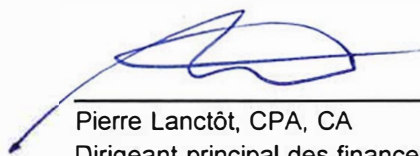
Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication qui visent à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., vérificateurs indépendants du Sénat.



Pascale Legault, CPA, CA
Greffière du Comité permanent de la régie interne,
des budgets et de l'administration
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Pierre Lanctôt, CPA, CA
Dirigeant principal des finances
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

Le 10 octobre 2024

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière

Au 31 mars 2024 avec informations comparatives au 31 mars 2023

(En dollars)	2024	2023
Actifs financiers :		
Montants à recevoir du Trésor	6 024 852 \$	3 249 658 \$
Comptes débiteurs et avances (note 4 a))	1 878 993	3 763 686
	7 903 845	7 013 344
Passifs :		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4 b))	7 760 489	6 889 454
Indemnité de vacances et congés compensatoires	3 569 435	3 754 991
Avantages sociaux des employés (note 7)	1 520 436	1 585 367
	12 850 360	12 229 812
Dette nette	4 946 515 \$	5 216 468 \$
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	6 691 727 \$	5 739 208 \$
Charges payées d'avance	854 886	796 197
	7 546 613	6 535 405
Situation financière nette	2 600 098 \$	1 318 937 \$

Biens patrimoniaux (note 6)

Obligations contractuelles (note 10)

Éventualités (note 11)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des Résultats

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)	Budget (Ajusté - note 12)	2024	2023
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires :			
Salaires et avantages sociaux (notes 7 et 8 a))	93 903 087 \$	92 289 171 \$	87 522 581 \$
Transports et communications	11 303 203	9 149 355	7 786 529
Services professionnels, accueil et repas	8 972 607	3 767 112	2 849 150
Ajustement du régime de retraite des sénateurs (note 8 b))	2 400 000	2 400 000	-
Locations et permis	3 022 178	2 375 843	2 099 814
Réparations et entretien	1 315 977	1 339 040	1 076 194
Information et publications	1 667 082	1 117 699	1 039 111
Fournitures et approvisionnements	1 316 787	544 893	535 420
Transferts à des organisations externes	450 000	481 206	560 108
Machinerie et équipement (note 12)	415 000	411 905	377 492
Divers	37 600	248 843	1 345 991
	124 803 521	114 125 067	105 192 390
Autres charges :			
Services reçus gratuitement (note 9 b)) :			
Locaux		17 965 377	18 023 816
Traduction et interprétation		10 076 081	10 110 600
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		7 318 006	6 613 767
Indemnisation des accidents du travail		105 035	98 605
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles		10 234	4 935
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)		1 536 850	1 958 557
Total des charges		151 136 650	142 002 670
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		45 969	29 302
Diverses recettes		12 556	8 627
Total des recettes		58 525	37 929
Coût de fonctionnement net		151 078 125	141 964 741
Source de financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor (note 3 c))		114 049 576	104 805 863
Variation des montants à recevoir du Trésor		2 775 194	1 204 755
Services reçus gratuitement (note 9 b))		35 464 499	34 846 788
Transfert de trop-payés de salaire d'autres ministères		70 017	16 817
Financement total fourni		152 359 286	140 874 223
Coût (surplus) de fonctionnement net après le financement		(1 281 161) \$	1 090 518 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Situation Financière Nette

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)	2024	2023
Situation financière nette, en début d'exercice	1 318 937 \$	2 409 455 \$
Coût (surplus) de fonctionnement net après le financement	(1 281 161)	1 090 518
Situation financière nette, en fin d'exercice	2 600 098 \$	1 318 937 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de la Variation de la Dette Nette

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)	2024	2023
Coût (surplus) de fonctionnement net après le financement	(1 281 161)\$	1 090 518\$
Variation due aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 507 417	1 099 531
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 536 850)	(1 958 557)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 234)	(4 935)
Transfert net d'actifs d'autres ministères (note 5)	242	-
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(8 056)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	952 519	(863 961)
Augmentation des charges payées d'avance	58 689	136 863
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	(269 953)	363 420
Dette nette, en début d'exercice	5 216 468	4 853 048
Dette nette, en fin d'exercice	4 946 515\$	5 216 468\$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des Flux de Trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)	2024	2023
Encaisse utilisée pour (en provenance de) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	151 078 125 \$	141 964 741 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 536 850)	(1 958 557)
Services reçus gratuitement (note 9 b))	(35 464 499)	(34 846 788)
Transfert de trop-payés de salaire d'autres ministères	(70 017)	(16 817)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 234)	(4 935)
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Comptes débiteurs et avances	(1 884 693)	1 265 500
Charges payées d'avance	58 689	136 863
Comptes créditeurs et charges à payer	(871 035)	(2 439 212)
Indemnité de vacances et congés compensatoires	185 556	(378 364)
Avantages sociaux des employés (note 7)	64 931	(16 099)
	111 549 973	103 706 332
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 507 417	1 099 531
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(8 056)	-
Transfert net d'actifs d'autres ministères	242	-
Encaisse nette provenant du Trésor	114 049 576 \$	104 805 863 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

1. Autorisations et objectifs :

Le Sénat du Canada (Sénat) est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Au sein du Parlement bicaméral du Canada, le Sénat est la Chambre haute dont les membres sont nommés.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les États Financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé au Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor, y compris les transactions avec les ministères et organismes du gouvernement du Canada et autres entités parlementaires.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services de traduction et d'interprétation, ainsi que les charges administratives pour les services d'indemnisation des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- (i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (Régime), un régime de retraite collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- (ii) Indemnités de départ pour les services : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

g) Avantages sociaux futurs (suite) :

(iii) Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler les congés de maladie inutilisés, qu'ils ne peuvent utiliser qu'en cas de maladie. Tous les congés de maladie sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les congés de maladie inutilisés accumulés ne sont pas monnayables à l'employé au moment de la cessation d'emploi. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie, ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Une méthode linéaire est utilisée pour amortir les gains et pertes actuariels sur la durée moyenne de la période de service restante de 13,6 années pour les groupes d'employés concernés. L'amortissement commence l'année suivant la date d'entrée en vigueur de l'évaluation actuarielle correspondante.

h) Régime de retraite des sénateurs :

Les éléments d'actif et de passif du régime de retraite des sénateurs ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ce régime sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées. La note 8 présente plus d'informations.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est enregistrée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations regroupées, composées de groupes d'actifs précis comportant un grand nombre d'articles de moindre valeur et dont la durée de vie utile est supérieure à un an (comme le matériel informatique et le mobilier et accessoires), et qui, ensemble, représentent un investissement substantiel, sont également comprises dans le solde des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 à 7 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

Le Sénat est fiduciaire pour la population canadienne d'une collection d'objets présentant une valeur historique ou un intérêt sur le plan patrimonial. Contrairement aux immobilisations corporelles, ces biens patrimoniaux ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière, car la valeur de la collection n'est pas définie par sa valeur monétaire. La note 6 présente des détails sur les biens patrimoniaux.

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers. Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considère que ses estimations et hypothèses sont raisonnables. Les estimations portent principalement sur les éléments importants suivants : le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ, l'obligation au titre des congés de maladie, le passif au titre des primes liées au rendement, et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écarter considérablement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été déterminés.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

m) Adoption de nouvelles normes comptables :

Le 1er avril 2023, le Sénat a appliqué les nouvelles normes comptables et notes d'orientation pour le secteur public SP 3400 – Revenus, SP 3160 – Partenariats public-privé et NOSP 8 – Éléments incorporels achetés, ce qui n'a entraîné aucun changement dans les états financiers du Sénat.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2024	2023
Coût de fonctionnement net	151 078 125 \$	141 964 741 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services reçus gratuitement (note 9 b))	(35 464 499)	(34 846 788)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(1 536 850)	(1 958 557)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	45 969	29 302
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(10 234)	(4 935)
Diminution de la tranche à long terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7 b))	130 511	127 637
Diminution (augmentation) du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	185 556	(378 364)
Augmentation de l'obligation au titre des congés de maladie des employés (note 7 c))	(81 000)	(57 000)
Autres	1 073 084	(1 247 672)
	(35 657 463)	(38 336 377)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	2 507 417	1 099 531
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(8 056)	-
Augmentation des charges payées d'avance	58 689	136 863
Autres	2 059	35 343
Crédits utilisés	117 980 771 \$	104 900 101 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2024	2023
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	88 600 627 \$	84 536 860 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	29 959 786	25 405 461
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	9 023 449	8 623 147
Moins : crédits périmés – fonctionnement	(9 603 091)	(13 665 367)
Crédits utilisés	117 980 771 \$	104 900 101 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2024	2023
Encaisse nette provenant du Trésor	114 049 576 \$	104 805 863 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	45 969	29 302
Augmentation de la TPS/TVH/TVQ remboursable	(19 465)	(31 046)
Augmentation (diminution) de la tranche à court terme du passif lié aux indemnités de départ (note 7b))	(15 420)	86 736
Autres	1 144 917	(1 195 513)
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH/TVQ remboursable)	1 904 159	(1 234 453)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	871 035	2 439 212
	2 775 194	1 204 759
Crédits utilisés	117 980 771 \$	104 900 101 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

4. Détails sur les comptes débiteurs et créditeurs :

a) Comptes débiteurs et avances :

	2024	2023
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	1 855 499 \$	3 662 560 \$
Comptes débiteurs externes	18 344	96 376
Petite caisse et avances	5 150	4 750
	1 878 993 \$	3 763 686 \$

b) Comptes créditeurs et charges à payer :

	2024	2023
Salaires et traitements à payer	4 830 145 \$	3 602 205 \$
Comptes créditeurs externes	1 748 549	2 644 530
Comptes créditeurs de ministères et organismes fédéraux	1 181 795	642 719
	7 760 489 \$	6 889 454 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût				
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Matériel informatique	4 975 647 \$	2 026 345 \$	(726 398) \$	- \$	6 275 594 \$
Logiciels	8 544 826	217 937	-	136 407	8 899 170
Mobilier et accessoires	3 496 566	30 743	(36 109)	-	3 491 200
Véhicules	512 514	107 139	(34 815)	20 327	605 165
Machinerie et équipement	2 940 366	55 434	(345 587)	-	2 650 213
Améliorations locatives	695 787	12 313	-	-	708 100
Actifs en cours de développement	136 407	57 506	-	(136 407)	57 506
	21 302 113 \$	2 507 417 \$	(1 142 909) \$	20 327 \$	22 686 948 \$

	Amortissement cumulé				
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Transferts d'actifs	Solde de clôture
Matériel informatique	2 801 294 \$	718 852 \$	(721 958) \$	- \$	2 798 188 \$
Logiciels	7 166 620	383 568	-	-	7 550 188
Mobilier et accessoires	2 168 437	164 459	(36 111)	-	2 296 785
Véhicules	326 238	44 628	(24 375)	20 085	366 576
Machinerie et équipement	2 556 371	203 394	(342 175)	-	2 417 590
Améliorations locatives	543 945	21 949	-	-	565 894
	15 562 905 \$	1 536 850 \$	(1 124 619) \$	20 085 \$	15 995 221 \$

Valeur comptable nette	2024	2023
Matériel informatique	3 477 406 \$	2 174 353 \$
Logiciels	1 348 982	1 378 206
Mobilier et accessoires	1 194 415	1 328 129
Véhicules	238 589	186 276
Machinerie et équipement	232 623	383 995
Améliorations locatives	142 206	151 842
Actifs en cours de développement	57 506	136 407
	6 691 727 \$	5 739 208 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Dans le cadre des projets de la vision et du plan à long terme, le Sénat se verra transférer des immobilisations corporelles par des apparentés au cours des prochaines années et, dans certains cas, l'utilisation de ces biens par le Sénat a déjà commencé.

6. Biens patrimoniaux :

La collection de biens patrimoniaux comporte des meubles, des œuvres d'art, et des artéfacts, comme d'anciens pupitres de sénateurs, des toiles d'artistes canadiens, des chaînes de fonction, et le service de table et argenterie. Les chiffres représentent un ensemble de biens patrimoniaux importants et autres objets servant à faire connaître aux visiteurs l'importance des lieux situés sur la Colline du Parlement. La collection de biens patrimoniaux du Sénat, couverte par un régime d'auto-assurance, se composait des objets suivants au 31 mars 2024 :

Type d'objet	Nombre
Artéfacts divers	2 121
Meubles	1 590
Service de table et argenterie	652
Œuvres d'art	236
Artéfacts prêtés par des ministères et organismes gouvernementaux	93

7. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. Conformément à la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés qui cotisent au régime sont séparés en deux groupes : le groupe 1 vise les employés qui étaient déjà membres du régime au 31 décembre 2012, et le groupe 2 vise ceux qui ont adhéré au régime à compter du 1^{er} janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct. Les charges de 2024, présentées en salaires et avantages sociaux se sont élevées à 5 342 784 \$ (5 633 502 \$ en 2023). Pour les membres du groupe 1, les charges représentent environ 1,02 fois les cotisations des employés (1,02 fois en 2023), et pour les membres du groupe 2, elles représentent environ 1,00 fois les cotisations des employés (1,00 fois en 2023). La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ pour les services :

Comme indiqué à la note 2 g), l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat. Le Sénat du Canada versait à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services, et le salaire final. Le solde résiduel des indemnités n'étant pas capitalisé d'avance, les indemnités seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ. Les indemnités de départ comprennent également les paiements effectués en cas de départs involontaires. La variation du passif au cours de l'exercice reflète les différences de salaires entre les exercices financiers et les indemnités de départ supplémentaires liées aux départs involontaires. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

	2024	2023
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	884 367 \$	925 268 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	390 310	262 991
Prestations versées au cours de l'exercice	(536 241)	(303 892)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	738 436 \$	884 367 \$

c) Prestations de congé de maladie :

Le Sénat alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absence rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

	2024	2023
Obligation au titre des congés de maladie des employés en début d'exercice	760 000 \$	561 000 \$
Charge pour l'exercice :		
Coût actuel du service	128 000	134 000
Coût des intérêts	22 000	12 000
	150 000	146 000
Prestations versées pendant l'exercice	(73 000)	(83 000)
Perte (gain) actuarielle	(35 000)	136 000
Obligation au titre des congés de maladie des employés en fin d'exercice	802 000	760 000
Moins : pertes actuarielles non amorties	(20 000)	(59 000)
Passif au titre des congés de maladie des employés en fin d'exercice	782 000 \$	701 000 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

7. Avantages sociaux des employés (suite) :

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,4 %	2,8 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale	4,75 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,6 années	13,2 années

8. Régime de retraite des sénateurs :

Comme l'exige la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, les sénateurs participent au régime de retraite des parlementaires. Le régime de retraite comprend deux comptes distincts : le Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des conventions de retraite des parlementaires (CRP), qui sont comptabilisés dans les Comptes publics du Canada. Le régime de retraite est sous la responsabilité du Conseil du Trésor.

a) Cotisations versées au régime de retraite :

Les cotisations normales versées à ce régime par le Sénat ont totalisé 6 162 756 \$ en 2024 (3 565 088 \$ en 2023) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. Pour l'exercice 2024, les membres du régime ont cotisé au taux de 22,2 pour cent (23,3 pour cent en 2023) de leur salaire.

Les cotisations du Sénat sont portées au compte mensuellement pour couvrir le coût (déduction faite des cotisations des membres du régime) des prestations constituées pendant le mois selon un taux établi par le président du Conseil du Trésor. Les cotisations du Sénat applicables à l'égard des cotisations des membres du régime sont en moyenne 1,0 (1,0 en 2023) pour le CARP et 1,0 (1,0 en 2023) pour le CRP.

Les cotisations sont créditées aux comptes de pension appropriés. Les comptes de pension sont aussi crédités avec de l'intérêt à un taux déterminé par l'actuaire en chef du Canada. Le taux d'intérêt moyen crédité aux comptes de pension en 2024 était de 2,6 pour cent environ (1,7 pour cent en 2023).

On peut trouver les détails supplémentaires du régime de retraite dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

8. Régime de retraite des sénateurs (suite) :

b) Redressement au régime de retraite :

Comme l'exige la *Loi sur la déclaration des pensions publiques*, les évaluations actuarielles du régime de retraite doivent être effectuées par le Bureau de l'actuaire en chef du Canada au moins tous les trois ans aux fins du financement. Le dernier rapport actuariel en date du 31 mars 2022 a été publié le 29 septembre 2023. Le rapport contenait une observation quant à une insuffisance actuarielle dans les comptes CARP et CRP. Toutefois, comme le régime de retraite regroupe tous les parlementaires, la répartition pour le Sénat montre un excédent actuariel de 1 100 000 \$ dans le compte CARP et une insuffisance actuarielle de 3 500 000 \$ dans le compte CRP. En vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, il incombe au président du Conseil du Trésor de déterminer le moment et la manière de comptabiliser les excédents ou les insuffisances actuariels.

Au cours de l'exercice, sous la direction du Conseil du Trésor, le Sénat a enregistré une charge nette d'ajustement au régime de retraite des sénateurs de 2 400 000 \$ pour les comptes CARP et CRP financés par des crédits législatifs.

Le rapport actuariel est disponible sous la rubrique des Rapports Actuariels du Bureau de l'actuaire en chef du Canada.

9. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes, et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services présentés aux notes a) et b).

a) Comptes débiteurs et créditeurs avec autres apparentés en fin d'exercice :

	2024	2023
Comptes débiteurs, ministères et organismes	1 855 499 \$	3 662 560 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	1 181 795	642 719

b) Services reçus gratuitement :

Le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, services de traduction et d'interprétation et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés à l'état des résultats du Sénat.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

9. Opérations entre apparentés (suite) :

Le Sénat a également reçu d'autres services tels que la paie des employés du Sénat et les services d'émission de chèques, qui ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

10. Obligations contractuelles :

Le Sénat a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2025	9 641 241 \$
2026	1 094 664
2027	607 136
2028	204 676
<hr/>	
Total	11 547 717 \$

11. Éventualités :

Au 31 mars 2024, le Sénat était partie à des litiges et réclamations en instance. On ne s'attend pas à ce que ces affaires litigieuses aient une incidence importante sur la situation financière du Sénat. L'effet du règlement ultime de ces affaires, s'il en est, sera pris en compte lorsqu'il sera déterminable.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

12. Données budgétaires :

Les données budgétaires sont les montants indiqués dans les Comptes publics du Canada, à l'exception des crédits parlementaires budgétés pour la machinerie et l'équipement qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles inscrites à l'état de la situation financière ainsi que le coût de la machinerie et de l'équipement figurant à l'état des résultats. Le montant budgété pour ce poste a été ajusté afin de ne présenter que la partie non capitalisée de la machinerie et de l'équipement.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement entre le budget principal des dépenses et le budget ajusté conformément à l'état des résultats.

	2024
Budget selon le Budget principal des dépenses	126 694 386 \$
Ajustements de fin d'année pour les autorisations législatives en vertu :	
Salaires et avantages sociaux	(1 436 013)
Transports et communications	(74 510)
Redressement au régime de retraite des sénateurs (note 8 b))	2 400 000
Budget ajusté présenté dans les Comptes publics du Canada	127 583 863
Ajustement spécifique pour machinerie et équipement :	
Machinerie et équipement budget initial	3 195 342
Moins : budget alloué à l'acquisition de machines et d'équipements non capitalisés	(415 000)
Ajustement budgétaire pour l'acquisition d'immobilisations	(2 780 342)
Budget ajusté	124 803 521 \$

13. Dépenses soumises aux autorisations budgétaires par activité :

	2024	2023
Sénateurs, Agents supérieurs du Sénat et leurs bureaux	56 906 112 \$	51 080 592 \$
Soutien administratif	32 567 453	32 500 720
Chambre, Comités et Associations	24 651 502	21 611 078
Total des dépenses soumises aux autorisations budgétaires	114 125 067 \$	105 192 390 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les États Financiers

Exercice clos le 31 mars 2024 avec informations comparatives pour 2023

(En dollars)

14. Gestion des risques :

Le Sénat est exposé aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraîne une perte financière. L'exposition maximale du Sénat au risque de crédit au 31 mars 2024 et au 31 mars 2023 correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers. Le Sénat a déterminé qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit lié aux comptes débiteurs externes.

b) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. En raison de la nature de ses instruments financiers, le Sénat a déterminé qu'il n'y avait pas de risque de marché significatif.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées aux passifs financiers. Le financement des engagements financiers du Sénat étant assuré par le Trésor, son exposition au risque de liquidité est totalement atténuée.